



## Questions sur ma qualité d'employé polyvalent dans un hotel 4étoi

Par Pouif, le 12/02/2009 à 23:45

Bonjour,

Avant tout, je trouve ce service gratuit réellement généreux de votre part et vous en remercie.

J'aurai aimé avoir quelques informations à propos de mon travail actuel étant que "**Employé Polyvalent**" dans un hôtel 4 étoiles à Paris (15e) et de la légalité (ou non) de diverses choses exercées en mon sujet.

Tout d'abord, je vous énonce ma situation:

Je suis un étudiant de 19 ans en université de droit à Paris et je travaille depuis Août 2008 étant que "employé polyvalent" dans un hôtel 4 étoiles à Paris de 17h à 22h (23h avant Janvier 2009) avec un Contrat de Travail à durée déterminée d'extra.

- À propos de mon contrat de travail, ma rémunération est de 8,71€ brut ainsi que 10% de congés payés. Je travaille de 17h à 22h et apparemment, je n'ai pas de pause déjeuner et aucune rémunération nourriture ne m'est fournie. Est-ce légal? et si non, devraient-ils me rembourser les frais de nourritures que j'aurai du toucher depuis Août 2008?

- De plus, toujours sur mon contrat de travail, mon employeur profite du fait que je sois "Employé polyvalent" pour qu'en plus de servir les gens au bar, assurer la réception quand le réceptionniste n'est pas là, monter les clients en chambre, pour m'ajouter le nettoyage de l'hôtel quand la personne qui s'en occupe est absente. J'effectue donc certains soirs le travail de 2 autres personnes (soit réceptionniste et homme de ménage). Le titre d'employé polyvalent est-il légal étant donné qu'il recouvre un nombre de tâches important et relevant du travail de différentes personnes?

- Pourrai-je demander une prime de précarité?

- Enfin, mon employeur me fait travailler à hauteur de 10 à 15j par mois de 17h à 22h et se permet même quelques fois de me demander si je suis disponible pour certains jours (mardi 8 par exemple) et le lundi 7 me dit "finalement, je n'ai plus besoin de vous pour mardi". A-t-il le droit de faire ceci et de me faire travailler autant pour un travail qui me semblerait plus être un CDI?

Merci d'avance pour votre aide qui me sera d'une grande importance.

Bonne journée,

Christopher E.

Par **Patricia**, le **13/02/2009** à **01:08**

Bonsoir Christopher,

Au nom de tout les bénévoles du forum, merci pour votre reconnaissance... ça donne du baume au coeur !!!

Je ne suis "malheureusement" pas spécialisée en droit du travail pour vous répondre, mais si je vois que vous n'avez aucune réponse d'ici peu, je ferai appel à un de mes confrères.

Bonne chance et bonne continuation pour vos études  
Et revenez parmi nous en tant que superviseur !!!!